



Avenant n° 4 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ENTRE les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par son Président, en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021 et désigné dans ce qui suit par les mots « le Département » ou « le mandant » ou « le maître d'ouvrage »

D'une part,

ET :

La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, Société Publique Locale d'Aménagement et de réalisation d'équipements publics (SPL) au capital de 225 000 euros, domiciliée Immeuble F - 7 Avenue de TIZE - CS 53604 - 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX, représentée par Monsieur Patrice TOLLEC, Directeur Général, et désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL » ou « le mandataire »,

D'autre part

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de modifier la convention passée entre Le Département d'Ille-et-Vilaine et *La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine*, pour la restructuration et l'extension de la demi-pension du collège « François Truffaut » à Betton.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant découle de l'ajout d'une mission mobilier qui impacte l'enveloppe de l'opération et la rémunération de la SPL, il a pour objet de modifier :

- L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire
- L'article 11.1 – Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire
- L'article 10.1 – Montant de la rémunération
- L'article 19.2 – Acceptation de l'offre

Les pièces annexes suivantes sont modifiées :

- L'annexe 2 – Enveloppe financière confiée au mandataire
- L'annexe 3 – Décomposition de la rémunération et modalités de versement
- L'annexe 5 – L'échéancier prévisionnel de trésorerie

ARTICLE 2 : ARTICLES MODIFIES

L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire, est modifié comme suit :

L'enveloppe financière prévisionnelle, correspondant au montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département, s'élève à **3 443 333,33 € HT, soit 4 132 000 € TTC.**

L'article 11.1 - Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire, est modifié comme suit :

Le montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département est provisoirement évalué à 4 132 000,00 €, toutes taxes comprises ; son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

L'article 10.1- Montant de la rémunération, est modifié comme suit :

Le montant de la rémunération telle qu'elle résulte du D.P.G.F. :

- Montant HT : 129 166,67 € HT
- Montant TVA : 25 833,33 €
- Montant TTC : 155 000,00 € TTC

Montant TTC (en lettres) : Cent cinquante-cinq mille euros toutes taxes comprises.

Le titulaire a intégré dans sa rémunération toutes les prestations nécessaires à la réalisation de cette mission. En cas de modification des prestations, un avenant sera négocié entre les parties.

L'article 19.2 - Acceptation de l'offre, est modifié comme suit :

Le montant de la rémunération telle qu'elle résulte du D.P.G.F. :

- Montant HT : 129 166,67 € HT
- Montant TVA : 25 833,33 €
- Montant TTC : 155 000,00 € TTC

Montant TTC (en lettres) : Cent cinquante-cinq mille euros toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

A _____, le

Le maître d'ouvrage

Le mandataire

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Société Publique Locale
Construction Publique d'Ille et Vilaine

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général

Jean-Luc CHENUT

Jean-François BROUTELE

Avenant n° 4 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ANNEXE 2 – ENVELOPPE FINANCIERE CONFIEE AU MANDATAIRE

L'enveloppe financière de l'opération à engager est actualisée, de la manière suivante :

- Etudes diverses (dont CSPS et CT)	45 000,00 € HT
- Honoraires Maîtrise d'œuvre inclus OPC	212 576,00 € HT
- Travaux	2 840 000,00 € HT
- Révisions	150 090,67 € HT
- Divers (dont reprographie, publicité et mobilier)	53 666,66 € HT
- Imprévus	142 000,00 € HT
	<hr/>
TOTAL HT	3 443 333,33 € HT
TOTAL TTC	4 132 000,00 € TTC

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
Avenant 4**

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ANNEXE 3 – DECOMPOSITION DE LA REMUNERATION ET MODALITES DE VERSEMENT

Prix total de la mission : 129 166,67 € HT

Verse-ments	Fait générateur paiement	Prix HT	Cumul	%	% et cumul
1	Lancement marché MOE	25 000,00 €	25 000,00 €	19 %	19 %
2	Notification marché MOE	12 500,00 €	37 500,00 €	10 %	29 %
3	Approbation APD	25 000,00 €	62 500,00 €	19 %	48 %
4	Lancement consultation des entreprises	6 250,00 €	68 750,00 €	5 %	53 %
5	Versements mensuels selon durée du chantier + mission mobilier	54 166,67 €	122 916,67 €	42 %	95 %
6	Délivrance du quitus	6 250,00 €	129 166,67 €	5 %	100 %

6020 BETTON - COLLEGE FRANCOIS TRUFFAULT : ECHEANCIER PREVISIONNEL (Demande d'avance 5)

Poste	Budget	Réalisées au 31/03/2023	2T2023	3T2023	4T2023	1T2024	2T2024	3T2024	4T2024	1T2025
B10-Etudes Préalables	- 54 613	- 19 058	- 2 236	- 4 072	- 3 678	- 3 678	- 3 678	- 3 678	- 10 535	-
B20-Travaux	- 3 751 015	- 189 336	- 99 296	- 914 583	- 1 013 869	- 752 325	- 485 691	- 183 707	- 62 208	-
B30-Honoraires Travaux	- 261 972	- 150 124	- 8 053	- 22 651	- 15 582	- 15 582	- 15 582	- 15 582	- 5 194	-
B50-Frais Annexes	- 64 400	- 3 169	-	-	-	- 35 436	-	-	- 12 897	- 12 898
Total	- 4 132 000	- 361 687	- 109 585	- 941 306	- 1 033 129	- 807 021	- 504 951	- 202 967	- 90 834	- 12 898
Cumul	- 4 132 000	- 361 687	- 471 272	- 1 412 578	- 2 445 707	- 3 252 728	- 3 757 679	- 3 960 646	- 4 051 480	- 4 064 378

Avances	4 132 000	215 199	1 685 281	1 352 248		707 918		103 732		
Cumul	4 132 000	215 199	1 900 480	3 252 728	3 252 728	3 960 646	3 960 646	4 064 378	4 064 378	4 064 378

Trésorerie cumulée	-	- 146 488	1 429 208	1 840 150	807 021	707 918	202 967	103 732	12 898	-
---------------------------	----------	------------------	------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------

Rémunération HT (hors révision)	129 167	80 040	7 712	6 771	6 771	6 771	6 771	6 771	6 771	1 311
--	----------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Travaux

	Mtt HT	Durée en mois	Mtt mensuel		Facturé oct 22 à juin 2023	
Montant phase travaux :	54 166,67	24	<u>2 256,94</u>	Appliqué à partir de juillet 2023	19 001,97	Théorique
Ancien montant	50 000,00	24	2 083,33	Appliqué jusqu'à fin juin 2023	17 540,29	Réellement facturé
					A rattraper : 1 461,68	Appliqué sur facture à juin 2023

6020 BETTON - COLLEGE FRANCOIS TRU

Poste	2T2025	3T2025	4T2025	1T2026	2T2026	3T2026	4T2026	1T2027
B10-Etudes Préalables	-	-	- 4 000					-
B20-Travaux	-	-	- 50 000					-
B30-Honoraires Travaux	-	-	- 13 622	-	-	-	-	-
B50-Frais Annexes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	- 67 622	-	-	-	-	-
Cumul	- 4 064 378	- 4 064 378	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000

Avances		67 622						
Cumul	4 064 378	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000

Trésorerie cumulée	-	67 622	-	-	-	-	-	-
---------------------------	---	--------	---	---	---	---	---	---

Rémunération HT (hors révision)							6 250	
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	-------	--

Quitus

Montant phase travaux :

Ancien montant

3

Éléments financiers

Commission permanente
du 18/09/2023

N° 48537

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°20727	APAE : 2017-BATII107-3 COLLEGE BETTON EXTENSION RESTRUCTURATION DP		
Imputation	23-221-238.4-0-P33 Avances aux SEM et autres pour travaux et constructions(I)		
Montant de l'APAE	4 150 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°20727	APAE : 2017-BATII107-4 COLLEGE BETTON EXTENSION RESTRUCTURATION DP		
Imputation	23-221-231312-0-P33 Bâtiments scolaires(I)		
Montant de l'APAE	173 000 €	Montant proposé ce jour	5 000 €
TOTAL			55 000 €



Avenant n° 4 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ENTRE les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par son Président, en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021 et désigné dans ce qui suit par les mots « le Département » ou « le mandant » ou « le maître d'ouvrage »

D'une part,

ET :

La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, Société Publique Locale d'Aménagement et de réalisation d'équipements publics (SPL) au capital de 225 000 euros, domiciliée Immeuble F - 7 Avenue de TIZE - CS 53604 - 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX, représentée par Monsieur Patrice TOLLEC, Directeur Général, et désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL » ou « le mandataire »,

D'autre part

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de modifier la convention passée entre Le Département d'Ille-et-Vilaine et *La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine*, pour la restructuration et l'extension de la demi-pension du collège « François Truffaut » à Betton.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant découle de l'ajout d'une mission mobilier qui impacte l'enveloppe de l'opération et la rémunération de la SPL, il a pour objet de modifier :

- L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire
- L'article 11.1 – Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire
- L'article 10.1 – Montant de la rémunération
- L'article 19.2 – Acceptation de l'offre

Les pièces annexes suivantes sont modifiées :

- L'annexe 2 – Enveloppe financière confiée au mandataire
- L'annexe 3 – Décomposition de la rémunération et modalités de versement
- L'annexe 5 – L'échéancier prévisionnel de trésorerie

ARTICLE 2 : ARTICLES MODIFIES

L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire, est modifié comme suit :

L'enveloppe financière prévisionnelle, correspondant au montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département, s'élève à **3 443 333,33 € HT**, soit **4 132 000 € TTC**.

L'article 11.1 - Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire, est modifié comme suit :

Le montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département est provisoirement évalué à 4 132 000,00 €, toutes taxes comprises ; son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

L'article 10.1- Montant de la rémunération, est modifié comme suit :

Le montant de la rémunération telle qu'elle résulte du D.P.G.F. :

- Montant HT : 129 166,67 € HT
- Montant TVA : 25 833,33 €
- Montant TTC : 155 000,00 € TTC

Montant TTC (en lettres) : Cent cinquante-cinq mille euros toutes taxes comprises.

Le titulaire a intégré dans sa rémunération toutes les prestations nécessaires à la réalisation de cette mission. En cas de modification des prestations, un avenant sera négocié entre les parties.

L'article 19.2 - Acceptation de l'offre, est modifié comme suit :

Le montant de la rémunération telle qu'elle résulte du D.P.G.F. :

- Montant HT : 129 166,67 € HT
- Montant TVA : 25 833,33 €
- Montant TTC : 155 000,00 € TTC

Montant TTC (en lettres) : Cent cinquante-cinq mille euros toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

A _____, le

Le maître d'ouvrage

Le mandataire

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Société Publique Locale
Construction Publique d'Ille et Vilaine

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général

Jean-Luc CHENUT

Jean-François BROUTELE

Avenant n° 4 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ANNEXE 2 – ENVELOPPE FINANCIERE CONFIEE AU MANDATAIRE

L'enveloppe financière de l'opération à engager est actualisée, de la manière suivante :

- Etudes diverses (dont CSPS et CT)	45 000,00 € HT
- Honoraires Maîtrise d'œuvre inclus OPC	212 576,00 € HT
- Travaux	2 840 000,00 € HT
- Révisions	150 090,67 € HT
- Divers (dont reprographie, publicité et mobilier)	53 666,66 € HT
- Imprévus	142 000,00 € HT
	<hr/>
TOTAL HT	3 443 333,33 € HT
TOTAL TTC	4 132 000,00 € TTC

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
Avenant 4**

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLEGE « FRANCOIS TRUFFAUT »
VILLE DE BETTON**

ANNEXE 3 – DECOMPOSITION DE LA REMUNERATION ET MODALITES DE VERSEMENT

Prix total de la mission : 129 166,67 € HT

Verse- ments	Fait générateur paiement	Prix HT	Cumul	%	% et cumul
1	Lancement marché MOE	25 000,00 €	25 000,00 €	19 %	19 %
2	Notification marché MOE	12 500,00 €	37 500,00 €	10 %	29 %
3	Approbation APD	25 000,00 €	62 500,00 €	19 %	48 %
4	Lancement consultation des entreprises	6 250,00 €	68 750,00 €	5 %	53 %
5	Versements mensuels selon durée du chantier + mission mobilier	54 166,67 €	122 916,67 €	42 %	95 %
6	Délivrance du quitus	6 250,00 €	129 166,67 €	5 %	100 %

6020 BETTON - COLLEGE FRANCOIS TRUFFAULT : ECHEANCIER PREVISIONNEL (Demande d'avance 5)

Poste	Budget	Réalisées au 31/03/2023	2T2023	3T2023	4T2023	1T2024	2T2024	3T2024	4T2024	1T2025
B10-Etudes Préalables	- 54 613	- 19 058	- 2 236	- 4 072	- 3 678	- 3 678	- 3 678	- 3 678	- 10 535	-
B20-Travaux	- 3 751 015	- 189 336	- 99 296	- 914 583	- 1 013 869	- 752 325	- 485 691	- 183 707	- 62 208	-
B30-Honoraires Travaux	- 261 972	- 150 124	- 8 053	- 22 651	- 15 582	- 15 582	- 15 582	- 15 582	- 5 194	-
B50-Frais Annexes	- 64 400	- 3 169	-	-	-	- 35 436	-	-	- 12 897	- 12 898
Total	- 4 132 000	- 361 687	- 109 585	- 941 306	- 1 033 129	- 807 021	- 504 951	- 202 967	- 90 834	- 12 898
Cumul	- 4 132 000	- 361 687	- 471 272	- 1 412 578	- 2 445 707	- 3 252 728	- 3 757 679	- 3 960 646	- 4 051 480	- 4 064 378

Avances	4 132 000	215 199	1 685 281	1 352 248		707 918		103 732		
Cumul	4 132 000	215 199	1 900 480	3 252 728	3 252 728	3 960 646	3 960 646	4 064 378	4 064 378	4 064 378

Trésorerie cumulée	-	- 146 488	1 429 208	1 840 150	807 021	707 918	202 967	103 732	12 898	-
---------------------------	----------	------------------	------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------

Rémunération HT (hors révision)	129 167	80 040	7 712	6 771	6 771	6 771	6 771	6 771	6 771	1 311
--	----------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Travaux

	Mtt HT	Durée en mois	Mtt mensuel		Facturé oct 22 à juin 2023	
Montant phase travaux :	54 166,67	24	<u>2 256,94</u>	Appliqué à partir de juillet 2023	19 001,97	Théorique
Ancien montant	50 000,00	24	2 083,33	Appliqué jusqu'à fin juin 2023	17 540,29	Réellement facturé
					A rattraper : 1 461,68	Appliqué sur facture à juin 2023

6020 BETTON - COLLEGE FRANCOIS TRU

Poste	2T2025	3T2025	4T2025	1T2026	2T2026	3T2026	4T2026	1T2027
B10-Etudes Préalables	-	-	- 4 000					-
B20-Travaux	-	-	- 50 000					-
B30-Honoraires Travaux	-	-	- 13 622	-	-	-	-	-
B50-Frais Annexes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	- 67 622	-	-	-	-	-
Cumul	- 4 064 378	- 4 064 378	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000	- 4 132 000

Avances		67 622						
Cumul	4 064 378	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000	4 132 000

Trésorerie cumulée	-	67 622	-	-	-	-	-	-
---------------------------	---	--------	---	---	---	---	---	---

Rémunération HT (hors révision)							6 250	
---------------------------------	--	--	--	--	--	--	-------	--

Quitus

Montant phase travaux :

Ancien montant

3

Éléments financiers

Commission permanente
du 18/09/2023

N° 48537

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°20727	APAE : 2017-BATII107-3 COLLEGE BETTON EXTENSION RESTRUCTURATION DP		
Imputation	23-221-238.4-0-P33 Avances aux SEM et autres pour travaux et constructions(I)		
Montant de l'APAE	4 150 000 €	Montant proposé ce jour	50 000 €
Affectation d'AP/AE n°20727	APAE : 2017-BATII107-4 COLLEGE BETTON EXTENSION RESTRUCTURATION DP		
Imputation	23-221-231312-0-P33 Bâtiments scolaires(I)		
Montant de l'APAE	173 000 €	Montant proposé ce jour	5 000 €
TOTAL			55 000 €